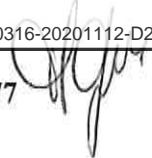


N° 2020-77 

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le douze novembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

Nombre de membres

En exercice	23
Présents	14
Votants	21
dont Pouvoirs	07

Présents : Le Maire, Genoud Marc,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet
MM les Conseillers : Nicolas Laks, G. Vilmint, S. Pérou, A. Blanc, C. Arhuero, J. Personnaz, V. Roy, C. Liévin, S. Casabianca
Pouvoirs : P. Meylan donné à C. Seifert, Nathalie Laks donné à Nicolas Laks, C. Roy donné à V. Roy, M. Aragon donné à S. Mercet, S. Baud donné à T. Eudes, S. Tugler-Rossi donné à C. Arhuero, F. Aragon donné à S. Pérou
Absent : A. Saint-Pierre, S. Manganelli,
A été nommé secrétaire : G. Vilmint

FINANCES- pertes sur créances irrécouvrables admission en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres suivants, soit par défaillance du débiteur définitivement insolvable, soit par défaillance d'un débiteur pour lequel une nouvelle procédure de recouvrement est programmée :

Exercice 2016 : titre 282: 9.78 €
Exercice 2017 : titre 236 : 220.73 €
Exercice 2017 : titre 237 : 220.73 €
Exercice 2017: titre 293 : 220,73 €
Exercice 2017 : titre 294 : 220.73 €
Exercice 2020 : titre 226 : 8.4 €

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de porter ces sommes pour un total de 901.10 € au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire, 

Marc GENOUD 

Certifié exécutoire,
A Beaumont le
Le Maire, 

